

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Marché subséquent n° 8 - interventions diverses - été 2024 - Accord cadre à marchés subséquents "interventions diverses sur le patrimoine arboré de la commune de Villeneuve d'Ascq" - Lots 1 à 4

N° : VA_DEC2024_377

Service : Administratif et financier

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

décidons

De conclure le marché repris en objet avec :

- Pour le lot n°1 – Nord : Breucq - Sart- Babylone - Recueil, la société Eco Paysage située 14 Bis rue de l'Étang Léon Masse à Noyelles-Sur-Escout, pour un montant de 6 445 € HT (7 734€ TTC) ;

-Pour le lot n°2 – Ouest : Prés – Flers-Bourg- Château – Pont-de-Bois, la société Perilhon Élagage située ZA de Templemars – rue d'Ennetières à Templemars, pour un montant de 22 800 € HT (27 360 € TTC) ;

- Pour le lot n°3 – Est : Cousinerie – Annapes – Poste – Brigode – Résidence - Ascq, la société Perilhon Élagage située ZA de Templemars – rue d'Ennetières à Templemars, pour un montant de 10 280 € HT (12 336 € TTC) ;

- Pour le lot n°4 – Sud : Hôtel de Ville– Triolo – Cité scientifique – Haute-Borne, la société SMDA située 30-40 avenue Roger Hennequin à Trappes, pour un montant de 21 230 € HT (25 476 € TTC).

Imputation comptable : 61521 823 2510

Politique publique (domaine-action-activité) : 02.2.1 Entretien des espaces verts

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mercredi 19 juin 2024

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20240101-203858A-AU-1-1

Date AR Préfecture : jeudi 27 juin 2024